

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX

Délibération 2020-168 du 16 décembre 2020

L'an deux mil vingt, le mercredi 16 décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de l'intercommunalité du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 9 décembre 2020 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mme C. MEGRET, Mme V. THIEBAUT, Mme R. MAGGIOTTO, MME B. MERLIN, Mme M. BONIFACE,

M. J.F. LALY, M. B. BRONNIART, M. D. WERBROUCK, M. J.C. MAYEUX, M. E. DELAMBRE, M. L. MUCHEMBLED, M. G. ALEXANDRE, M. J. PETIT, M. C. LAGNIEZ, M. M. FLAHAUT, M. L. ANTINORI, M. J. CAPELLE, M. D. BASSEUX, M. G. TRANNIN, M. P. WELELE, M. M. POUILLAUDE, M. D. BEDU, M. Ch. DAMBRINE.

M.C. LAGNIEZ, absent et excusé, a été supplée par M. A. DEMAILLY,
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. L. DEMARLE,

Mme R. MAGGIOTTO, absente et excusée, a donné pouvoir à M. F. SELLIER,
Mme B. MERLIN, absente et excusée, a donné pouvoir à M. G. DUE,
Mme M. BONIFACE, absente et excusée, a donné pouvoir à M. F. FOURNIER,
M. J.F. LALY, absent et excusé, a donné pouvoir à M. H. COPIN.

Objet : : Cession des actions détenues par l'Intercommunalité dans le capital social de la SEM Energies Hauts de France.

La séance ouverte, Monsieur le Président fait état de la délibération n° 2014 du conseil communautaire ayant prévalu à l'entrée de l'intercommunalité du Sud Artois au capital social de la SEM Energies Hauts de France.

A ce titre, Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Sud Artois détient 110 actions d'une valeur nominale de 1 000 euros représentant 2,12 % du capital de cette société d'économie mixte soit une somme de 110 000,00 €.

Dans le cadre du redéploiement de l'activité de cette société, Monsieur le Président indique que la Communauté de Communes envisage la cession de la totalité des actions qu'elle détient au sein de la SEM ENERGIES HAUTS DE France.

Monsieur le Président indique que cette opération se fera à la valeur de 1 000,00 Euro par action, soit un montant total de 110 000,00 Euro, correspondant à 100 % de la valeur nominale. Elle donnera lieu à l'établissement d'un acte de vente sous seing privé, et à un ordre de mouvement de titres.

Vu les dispositions du Code du Commerce et du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1524-5 ;


Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :


- d'autoriser la cession des 110 actions de la SEM Energies Hauts de France au prix de 1 000,00 €uro par action soit un total de 110 000,00 €uro et inscrit la recette correspondante au budget principal de l'intercommunalité (compte 024)
- de donner délégation à Monsieur le Président pour prendre toutes décisions pour exécuter la présente délibération et prendre toutes dispositions pour signer les ordres de mouvement et les actes de cession.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 16 décembre 2020 et transmission en Préfecture.*

Le Président

Jean-Jacques COTTEL

Le Président

Jean-Jacques COTTEL

2020- 168 du 16/12/2020

*SEM Energies Hauts de France –
Cession de l'actif détenu.*